

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

COURAGE CIVIL. — HONNEUR. — PATRIE. — LIBERTÉ. — PROGRÈS.
GAITÉ. — SANTÉ. — BIEN-ÊTRE. — SAVOIR.

LE FANTASQUE,

JOURNAL CRITIQUE, INDUSTRIEL, LITTÉRAIRE ET NATIONAL, DES DEVOIRS, DES DROITS
ET DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Imprimé et Publié par

N. AUBIN, Rédacteur.
Wm. H. ROWEN, Imprimeur.

No. 32, Rue St. Jean, Haute-Ville.

nécessité ni ne commande à personne; je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je veux et je meurs quand il le faut.

Ce journal paraît deux fois par semaine, le MERCREDI et le SAMEDI. L'année est divisée en 26 numéros et se divise en trimestres de 9 numéros. Le prix d'abonnement est de 3 piastres par année payable trimestriellement d'avance. On ne reçoit pas de souscription pour moins de six mois. — La notice sur le port par la poste est une piastre pour toute la province. — Toutes communications, demandes ou réclamations devront être affranchies. — On insère gratuitement les factures d'impôt et d'impôt public; ceux de nature commerciale ne sont admis que moyennant réimpression de 2 sous par ligne.

PAIX DES ANNONCES. Première insertion, 6 lignes et au dessous, une demi piastre. Au dessus de 6 lignes, 8 sous la ligne. Chaque insertion suivante, se fait au quart des prix ci-dessus. — Les annonces non accompagnées d'ordre sont continuées jusqu'à avis contraire. PRIMES. On donne le journal gratis aux personnes qui fournissent des annonces au montant de quatre piastres. Celles qui en fournissent pour dix piastres ont droit en outre à des ouvrages d'impression pour la valeur de 2 piastres. On défait moitié aux concurrents, à mesure en ouvrage. Les agents reçoivent la feuille gratis.

Mélanges Littéraires.

La mère en permission de lecture à sa fille.

Poésie.

LE PETIT MENDIANT.

Dans un humble cimetière
Un jeune enfant du hameau,
A genoux sur une pierre,
Priait devant un tombeau;
Ses beaux yeux brillants de larmes
Semblaient relever ses charmes;
Il disait en soupirant...
Ma mère, où ! ma pauvre mère,
Pourquoi seul sur cette terre
As-tu laissé ton enfant !

C'est en vain que je réjéris
Aux passants qui j'imploie,
De ne m'effleurer qu'à peine,
Et d'être si soufflé tout !
Ma mère, où ! ma pauvre mère,
Pourquoi seul sur cette terre
As-tu laissé ton enfant !

Il est nuit, la neige tombe...
Ton pauvre Henri pour dormir
N'a d'autre lit que la tombe...
Ma mère, où ! ma pauvre mère,
Pourquoi seul sur cette terre
As-tu laissé ton enfant !

Il est nuit, la neige tombe...
Ton pauvre Henri pour dormir
N'a d'autre lit que la tombe...
Ma mère, où ! ma pauvre mère,
Pourquoi seul sur cette terre
As-tu laissé ton enfant !

Il est nuit, la neige tombe...
Ton pauvre Henri pour dormir
N'a d'autre lit que la tombe...
Ma mère, où ! ma pauvre mère,
Pourquoi seul sur cette terre
As-tu laissé ton enfant !

Il est nuit, la neige tombe...
Ton pauvre Henri pour dormir
N'a d'autre lit que la tombe...
Ma mère, où ! ma pauvre mère,
Pourquoi seul sur cette terre
As-tu laissé ton enfant !

ALPHONSE ET ELISA. — M. Alphonse étudiant en médecine, avait eu le bonheur de rencontrer à la Chaumière une Égérie de dix-huit ans sous le costume mouton d'une brodeuse. Les deux jeunes gens avaient bientôt éprouvé l'un pour l'autre un doux sentiment : M. Alphonse pour voir plus souvent Eliza, sans que cette liaison pût nuire à son travail, était venu se loger dans un hôtel garni qui faisait face à la mansarde de la jeune fille, et tout d'un coup le mariage avait rencontré Eliza, qui étudiant en médecine avait rencontré Eliza, les Phlegmasiques de Broussais, il pouvait voir Eliza faisant éclore sous son aiguille ogive des fleurs moins gracieuses qu'elle.

Alphonse avait un ami un étudiant en droit nommé Frédéric; c'était son Pyllade, c'était son frère. Toujours ensemble, ils partageaient les mêmes plaisirs, et l'un ne faisait pas une partie sans que l'autre ne s'y adjoignît. Mais depuis que l'étudiant en médecine avait rencontré Eliza, Frédéric voyait beaucoup moins son camarade; l'amour avait fait fait à l'amitié; au lieu de passer comme naguère, ses soirées à Pestumier, Alphonse allait avec Eliza se promener dans les allées ombreuses du Luxembourg ou dans les solitudes du boulevard Neuf. L'étudiant en droit, auquel son ami avait souvent parlé des triomphes de l'homœopathie, voulut essayer de ce système auprès d'Alphonse, et le guérir de son amour par un autre amour. Il vient le trouver un matin et lui propose une joyeuse partie de campagne. On prendra le chemin de fer, on s'écartera pendant quelques heures dans la forêt de Saint-Germain, que on reviendra dîner au pavillon de Henri IV. "Pour que la partie soit complète," ajoute Frédéric, "j'ai pensé à tout : je connais une petite modiste, bonne enfant et philosophe comme une élève de Saint-Simon. Je lui ai dit que j'emmènerais un camarade, et, de son côté, elle m'a promis d'être accompagnée d'une de ses amies." Tu verras comme nous nous amuserons. On partira pour le 3 juin; je les jeunes gens reçoivent leur pension le 2, et il ne serait pas prudent de remettre la partie à dimanche. Le rendez-vous est chez la modiste, et les deux étudiants y sont à dix heures du matin. L'amie de la modiste n'est pas encore arrivée ; on cause en attendant et l'on se promet une journée de plaisir et de bonheur. Enfin la restaurateur frappe à la porte, Alphonse s'empresse d'aller ouvrir pour faire plus vite connaissance, et d'instinct frappé de stupeur en reconnaissant dans sa complaisante amie de la modiste sa tendre Eliza, qui le matin encore, lui avait promis avec éruption de l'attendre en travaillant et en pensant à lui. A cette rue, l'étudiant est saisi d'une subite fureur, et sans autre explication, se croyant subitement édifié il arrache le bibi bleu de ciel de la jeune fille, le foule aux pieds, et de son jeu de la pousse de vermet, il lui fricote rudement les reins et les épaules. Mlle Eliza trouvant le procédé un peu lent, commença par pleurer; par criar, par supplier, et finit par aller porter sa plainte chez le commissaire de police. Le procès-verbal fut dressé au parquet, M. Alphonse paraissant aujourd'hui devant la police correctionnelle. Le commissaire eut devoir faire précéder sa déposition d'une déclaration de culpabilité dans laquelle elle se pose en prêtresse de Vesta. M. le président l'invite à se renfermer

dans les termes de sa plainte, et Mlle Eliza fait alors connaître les mauvais traitements dont elle a été victime, et qui, dit-elle, l'ont forcée à garder le lit pendant dix jours. Le prévenu, après avoir exposé les antécédents que nous venons de rapporter, convient de tout ce qu'on lui reproche ; mais il fait valoir, comme circonstances atténuantes, l'empressement qu'il a mis à soulager les maux qu'il avait causés, en donnant une consultation à Mlle Eliza, et en lui fournissant gratis les sangues et la farine de crême de lin. Le tribunal condamne M. Alphonse à 50 francs d'amende et à 50 francs de dommages-intérêts envers Mlle Eliza, qui s'est fait portée partie civile.

LE FANTASQUE.

QUÉBEC, MERCREDI, 8 MARS, 1848.

Fantaisies.

REFLEXIONS, NOUVELLE ET CANCAÏS.
(Qui bien aime bien châtie.)

QUE FAIT NOTRE CONSEIL DE VILLE ?

Il serait difficile à ceux qui n'ont pas assisté aux délibérations du conseil municipal de répondre à cette interrogation. Quant à ceux qui ont eu le bonheur de les suivre ils pourront sans aucune note sténographique, sans nul effort de mémoire rapporter en deux mots le résultat des monstrueux travaux de nos édiles ; DES DISCOURS voilà ce que le conseil produit en abondance ; mais du bon travail, pas l'ombre. Lors des grandes séances de ce corps les louloubes projets plouvainent ; on voyait l'éclat de ses membres, mêlé par les motifs les plus patriotiques à se prononcer ouvertement pour l'économie, pour la modification dans la curée. A voir un si beaux jours on croyait presque au miracle ; les beaux jours des vertus néo-démocratiques étaient revenus. Mais tout cela est resté presque en entier sur le papier et l'on n'a pas espoir que da long temps le bon vouloir des délégués du peuple se traduise en autre chose qu'en de nombreuses paroles.

Qu'on fait le conseil de ville, répéterons nous, il a diminué le salaire... pardon, l'impérimé du maire ; il a retranché par là cent cinquante louis de la pitence des pauvres dans un temps où l'on en compte le plus ; mais des ignorants l'ait reçu encore, pour un rien faire, beaux deniers qu'on pourrait employer mieux. La grande question des taxes, qui a tenu toute la ville en suspens, est aujourd'hui plus reculée que jamais ; on ne s'en fait plus davantage là dessus qu'on nous de Décembre et moi ne peut dire quel sera le résultat de finit de cette question, qu'on discute jusqu'à l'ouvirage.

Il nous semble que si nos conseillers, au lieu de perdre leur temps à se dire mutuellement des sottises, à se quereller, à faire des motions hors

LE FANTASQUE.

do raison, des amendements ridicules, à jour au premier levé, étudient franchement la législation, l'urgence d'une question une fois pour toutes sans acrimonie, sans susceptibilité personnelle des choses et en termes qui inspirent et le public serait satisfait. Mais de la manière futile avec laquelle on conduit les délibérations est impossible d'arriver jamais à un résultat quelconque.

Et cependant on ne peut pas dire qu'il y ait mauvaise volonté chez nos sénateurs municipaux; nous croyons au contraire que chez la plupart il y a excès de zèle; car pour remporter ce qu'on croit un succès on les voit avoir recours à mille petits détours indignes de la dignité de leur ordre public à remplir. Un jour à décidé d'une majorité qu'on doit au hasard on décide une question; le lendemain la chance est retournée et l'on arrête une mesure qui contrecarre celle de la veille; si bien que l'homme conciliateur qui veut travailler sincèrement à l'avantage général selon qu'il le conçoit, ne fait qu'un en est et se dégoûte d'un labeur infructueux. Nous croyons que tout le mal provient de ce que dans le conseil il se trouve des hommes qui veulent des taxes, exorbitantes et d'autres qui n'en voudraient aucune. Des deux extrêmes sont comparativement déraisonnables. N'aurait-il pas mieux valu convenir dès l'abord que les affaires municipales, pas plus que celles d'un pays, pas plus que celles d'un particulier ne peuvent se faire sans argent. Partant de ce principe et considérant l'état présente du commerce et de l'industrie on aurait pu convenir de se borner aux besoins indispensables de la ville en y ajoutant quelques améliorations utiles jusqu'à ce que des temps meilleurs fussent pardonnés quelques embellissements. Ceux qui croyaient qu'on pouvait faire marcher convenablement l'administration municipale sans taxe aucune, ont bien fait d'émettre leur opinion, de la faire triompher s'il avait été permis, après cet effort dont leur souvenir ten compte ceux qui les avaient chargés de le faire, persister dans cette voie sans espoir du succès était de l'obstination infructueuse; il fallait travailler à réparer aussitôt que possible l'impôt sur toutes les classes de la société qui ont de l'argent et les mains et qui profitent plus directement des améliorations qu'on se serait procurées par cette contribution publique.

De même il y avait absurde tyrannie chez ceux qui voyant la répugnance d'une partie de la population et par conséquent de ses représentants à se soumettre à des taxes dont jusqu'ici notre ville a été exempte, voulaient en imposer d'un satisfaisant, trop tôt un orgueil cétadin qui tout le monde ne partage pas.

Il y a donc un erreur chez les extrêmes, ce qui a empêché la profusion modérée de travailler comme elle aurait pu faire. Espérons que les leçons qu'a données l'insuccès des séances précédentes de la corporation serviront à faire prendre une détermination définitive. Qu'on décide une fois pour toutes si l'on taxera ou non. Qu'on fixe un montant qui ne se dépasses pas mais dans lequel sera inclus s'il le faut une somme raisonnable destinée à des améliorations qui procurent aux citoyens quelque équivalent pour les sacrifices forcés qu'ils auront fait; mais que l'économie, sans indécence pourtant, soit constamment le premier des ordres du jour. Peut-être qu'on pourrait éviter l'embarras de la répartition en taxant, au moins nécessaire, la propriété seulement, et en élevant la taxe personnelle dont on exempterait les personnes sans ouvrage, ou préleverait celles des écritures sur leurs maîtres. De cette manière chacun serait atteint puisque tout le monde est logé. Les grands propriétaires seraient plus que les petits, les riches plus que les pauvres et l'on n'aurait pas le découragement de voir l'industrie restreinte par des impôts directs qui sont peut-être peu de chose en comparaison de la mortification qu'ils causent à ceux qui y sont sujets. Par exemple nous craignons bien messieurs Lloyd et Laurin de continuer à se quereller comme comme par le passé attendu que sans eux les séances de la corporation seraient le plus souvent fort ennuyeuses.

QU'AVONS-NOUS DIT ?
C'EST TOUJOURS LA MÊME CHANSON.
Si on ne souvient de ce que nous avons dit lors de l'arrivée de Charles Bagot et des premiers actes conciliateurs exercés par ce homme d'état nous commençons à nous flatter d'être un honneur de la science infuse. Pour se confirmer dans cette opinion il ne faut que relire les articles où nous disions que le commencement de justice qu'on rendait aux Canadiens, les éloges qu'on faisait de leur loyauté ne présageaient guère autre chose qu'une apparence de guerro.

Lord Ashburton est venu aux Etats-Unis pendant que messieurs les anglais étaient fort mal menés aux Indes et à la Chine. Il a fait un traité qui avait presque l'air d'une capitulation et à la suite duquel il a été fait un traité que l'Angleterre renouait par droit de suite. On se félicitait surtout de deux articles de ce traité de l'Atlantique sur cet heureux événement. On mangeait force roast beef et myriades de crêches, lorsque tout à coup les nouvelles de l'Inde et de la Chine sont au beau; l'empereur du ciel et de la lune consent à promettre une indemnité jusqu'à ce qu'il ait pu faire approuver les signatures la charge en douze tent, dix-huit mois; et les soldats anglais réussissent à se tirer des pattes des Afghans; alors sir Robert Peel a dit à ce propos le traité Ashburton: — Eh mais, s'écrie-t-il, comme les américains sont bêtes ils ne comprennent pas la politique quand on pense qu'ils ont cru que nous renoncions à notre droit du plus fort! Les pauvres gens, lui faut les débaucher: Nous avons dit que nous ne visiterions pas les bâtiments américains; mais nous visiterons les bâtiments port pavillon américain afin de nous assurer s'ils appartiennent bien à cette nation. Par exemple si nous trouvions à leur bord des matelots anglais il nous saurait que nous nous en emparions parce qu'on prend son bien où on le trouve.

Les choses en sont donc au même point où les Ashburton, des rebellions canadiennes, des guerres chinoises et de l'administration de Sir Charles Bagot.

On verra bien vite quelle interprétation Brother Jonathan voudra donner aux notes diplomatiques, et pour le spectateur indifférent la discussion sera des plus rébarbatives. Jusqu'à ce moment nous ne dirons rien de plus, à moins que nous ne dirons, et nous verrons, comme disait le Canadien d'autrefois.

ARRONCHES.
Aidez moi le ciel passer.

L'ARTISAN.

Aux Agriculteurs.
A LA demande de plusieurs personnes de la Campine belge, les propriétaires de ce journal, dans la première semaine du mois d'Avril, agrandir le cadre de leur feuille et en dédier une partie à la publication d'écrits de la science agricole, est une lecture dans la presse canadienne. Nous nous offrons pour remplir cette lacune. Si nous recevons de l'encouragement de la part des cultivateurs, nous nous proposons de faire paraître les journaux qui traitent principalement de l'agriculture, ce qui nous mettra en état de les tenir au courant des progrès que fait cette science, la plus utile de toutes les sciences. Nous n'ignorons pas des nombreux sur ce sujet, nous nous proposons de nous en occuper de temps en temps. Ce que nous offrons à nos lecteurs sera des extraits des journaux et de différents ouvrages. Nous recevons avec remerciement tous écrits, remarques ou extraits que l'on voudra bien nous envoyer. Les lettres de l'abonnement coûtent 75 cts. par année outre les frais de poste qui sont de 5 cts. Le journal paraîtra comme d'habitude, deux fois par semaine. Les personnes qui voudront se charger de l'agence dans les différentes paroisses, recevront le journal gratis. Toutes lettres doivent être envoyées, franches de port.

HUSTON et BERTRAND,
Rue Notre-Dame, No. 16, Basse-Ville, Québec

Le soussigné, Avocat, a son ÉTUDE à la Haute-Ville, rue Des Jardins, No. 6.

F. M. DEROME
Québec, 15 Février 1843.

LE LADY'S WRATH, ET

Young Ladies' Magazine.

Est le titre d'un nouvel ouvrage, publié chaque mois à Philadelphie, au très bas prix de

UNE PIASTRE PAR ANNÉE.

Le but de cet ouvrage est de fournir à nos jeunes dames un recueil de belles gravures et de beaux articles de l'ouvrage mécanique, également les meilleurs articles de la littérature. Chaque numéro contiendra au moins quatre vignettes (8 ou 9) pages de matière à lire, entre autres des vignettes de la plume des écrivains et de belles femmes les plus distingués du jour. Une ou deux pages gravures sur acier, sera donnée dans chaque numéro, et aussi, une série de belles gravures enroulées, enrichies de couleurs qui se vendent séparément. Les plus belles séries d'embellissements qui aient jamais été publiées dans aucun magazine. Une ou plusieurs pages de musique nouvelle et populaire seront données dans chaque numéro. Il sera imprimé avec du caractère fin, nous exprimons pour ce but, et sur papier blanc. L'ouvrage est déjà rendu à nos lecteurs nous espérons qu'il méritera le succès à proportion que le succès de nos autres ouvrages de ce genre. Les personnes qui ont un mérite littéraire supérieur et qui ont élargi au plus haut degré par leurs écrits, sont priées d'adresser leurs communications à l'éditeur.

Notre liste de souscription est actuellement de 1,200. Cette liste comprendra des Dames à une piastre, et des Gentlemen sans épouser chaque semaine.

On vient de recevoir l'ordre de nous envoyer contributions d'un talent connu et reconnu, et les publications ont été terminées à l'épaveur aucune peine ou dépense pour nous. L'ouvrage dirigé de patronage du public de toute manière.

SOCIÉTÉ POUR SOUSCRIRE ET PREMIUMS

Pour l'avantage des voisins, et pour faciliter les ventes, nous recevons lorsqu'on aura remis TRANC 25 cts.

1 copie de do et aucun magazine à trois piastres \$ 3 00	
5 copies de do et aucun journal de la semaine \$ 5 00	
10 copies de do \$ 10 00	
10 copies de do et aucun magazine à trois piastres \$ 10 00	
10 copies de do et six de Washington par No. \$ 10 00	
10 copies de do et romans de Scott \$ 10 00	
10 copies de do et ouvrages de (Doz) Dickens \$ 10 00	
20 copies de do et n'importe quel ouvrage et des sous \$ 15 00	

Adressé DREW et SCAMMELL,
67 South Third St. Philadelphie.

Les Éditeurs qui donneront quelques insertions à l'annonce et des avis, et qui recevront les numéros la content marcher de la même manière, aux Publicateurs, nous ont l'ouvrage pour un an.

Les Éditeurs qui donneront cinq insertions à l'annonce et qui appelleront l'attention du public sur leurs ouvrages, recevront, en outre, le dixième volume de la Kuzkuzovskii, commencent en Janvier, 1843.

Je soussigné informe ses amis et le public, qu'il a écrit un ouvrage, qui continue à contraindre des temps à lire et à se cultiver, à double effet, ce qui donne la facilité de lire les ouvrages, pour les législateurs et plus durable et au dessous de prix ordinaire.

L. LEMOINE
Québec, 29 Janvier 1843.

N. B. Il faut remarquer que ces sortes de pompes se chauffent par elles-mêmes.

Almanach des Adresses.

On annonce dans la liste qui suit le commencement de l'année. On n'a pas droit à plat de trois ligne pour ce prix.

THOS. LARVIÈRE, MEUBLIER et Libraire desalut Rich.

W. RIDDLE Graveur, rue Ste. Anne, No. 3 Haute-Ville, vis-à-vis des Casernes des Jésumites. Fait des cartes pour les Cours de district, les Certificats municipaux et autres; cartes de visites et d'affaires, titres de comptes, etc. etc.

J. O. VALLIÈRE Manufacturier de schémas, No. 5 Meubles et Verrier Capel; No. 229, Rue St. Valier près du Parc.

P. RIGAUDE, Avocat et Procureur; No. 225, Rue St. Valier, près de Mr. Charrière.

GINGRAS, Juris, Marchand, Rue Lamontagne No. 11, et allée Champ-St. No. 313, Bas-Ville.

F. REMBLEY, Avocat, Rue des Prairies, No. 51, St. Roch.

H. OUS LEMOINE, Armurier-Mécanicien, rue St. Jean, No. 40, Haute-Ville.

EDONALD & LOGANS, fabricants de papier typographique, etc. joignant la Banque de Montréal.